



CONTRAT DE LOCATION DE VAISSELLE - SALLE POLYVALENTE « Jean-François LE SUEUR »

Entre,
La Commune de Drucat, représentée par son Maire, Monsieur Laurent PARSIS,
Et le locataire,
M. ou Mme
Demeurant à
☎ :
Date de la manifestation :

Le locataire s'engage :

- à procéder, ce jour, au versement de la somme correspondante à la totalité des sommes dues pour la location de la vaisselle, par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou espèces,

Détail du montant du remboursement de la vaisselle en cas de manque ou casse,

Vaisselle	Tarif de remboursement	Quantité manquante après Etat des Lieux	Vaisselle	Tarif de remboursement	Quantité manquante après Etat des Lieux
Assiette plate (taille 270)	2.50 €		Tasse à café	1.40 €	
Assiette plate (taille 240)	2.10 €		Sous-tasse	1.00 €	
Fourchettes	1.25 €		Coupe de champagne	3.00 €	
Couteaux	1.60 €		Corbeille métal	4.00 €	
Cuillères « entremet »	1.00 €		Saladiers empilables	6.00 €	
Cuillères à café	0.80 €		Plats ovales inox	7.00 €	
Verre 20 cl	3.00 €		Plats ronds creux	9.00 €	
Verre 26 cl	3.00 €		Quantité totale disponible : 100 de chaque		

Par délibération du 12 septembre 2024, le « forfait » location de vaisselle est égal à 100€.

réglé par chèque / espèces le

Fait à Drucat, le

Signature du locataire

Par délégation du Maire.

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Entrée état des lieux :

Fait à DRUCAT, le
Signature agent :

Signature locataire
(Précédé de la mention « Bon pour accord ») :

OBSERVATIONS :

Sortie état des lieux :

Fait à DRUCAT, le
Signature agent :

Signature locataire
(Précédé de la mention « Bon pour accord ») :

OBSERVATIONS :